



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le 21/05/2026

ID : 083-218300036-20260520-DCM2026_039-DE



Délibération N°2026-039

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Sébastien PLEVEN, Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ, Julie FERRAND, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusée : Catherine de BONNEFOY représentée par Julien ICARD.

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julien ICARD.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 14 Nombre de Suffrages exprimés : 15
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux de sécurisation routière et piétonne sur l'ensemble de la voirie communale avec de nombreuses signalisations horizontales et verticales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- MIDI TRACAGE d'un montant de 2 572.34 € HT soit 3 086.81 € TTC,
- JESIGNALE d'un montant de 2 487.27 € HT soit 2 984.72 € TTC.

Ces travaux relevant de la sécurité routière et piétonne, Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

APPROUVE les travaux de sécurisation routière et piétonne pour un montant total de 5 059.61 € HT soit 6 071.53 € TTC,

APPROUVE le choix des entreprises citées ci-dessus,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 4 000 € dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2025,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Thierry BELADEN

